



PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État en Ille-et-Vilaine

Rapport d'activité

FOUGÈRES - VITRÉ
REDON
RENNES
SAINT-MALO

2020

SOMMAIRE

Édito	3
Faits marquants 2020	4
I. AU CŒUR DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE, UNE MOBILISATION TOTALE DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE FACE À L'URGENCE	7
Mobilisation des services de l'État pour accompagner et soutenir les populations sur le territoire breillien	
Accompagnement des secteurs de l'économie breillienne les plus fragilisés par la crise	
Renforcement d'un dialogue nourri et constructif entre les services de l'État et les collectivités territoriales	
II. EN 2020, L'ÉTAT A CONTINUÉ À AGIR POUR CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE BREILLIEN	14
Engagement des services de l'État pour prévenir et lutter contre la fracture territoriale	
France relance : action des services de l'État en faveur du développement durable, du soutien de l'emploi et de l'activité économique breillienne	
III. L'ÉTAT SE MOBILISE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET PLUS SOLIDAIRE	20
Des financements accrus en faveur d'actions menées pour la politique de la ville	
Une école au service de la réussite de tous	
Une action exemplaire de l'État dans le cadre de la stratégie du plan logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme	
Des moyens renforcés pour la protection de l'enfance	
Une expérimentation relative au parcours d'intégration professionnelle d'étrangers primo arrivants	
IV. L'ÉTAT ASSURE LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS BREILLIENNES	24
V. LA GARANTIE D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ EST UNE PRIORITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT	28
Organigramme	32
Glossaire	33

COORDINATION

Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, juin 2021

CRÉDITS PHOTOS

©Préfecture d'Ille-et-Vilaine sauf page 9 ©Ministère de l'Intérieur et page 26 ©Région de Gendarmerie de Bretagne

ÉDITO

L'année 2020 aura été une année sans précédent marquée par une crise sanitaire, économique et sociale inédite due à la pandémie de la COVID-19.

Face à une situation exceptionnelle qui a bouleversé le quotidien de l'action publique territoriale, les services de l'État en Ille-et-Vilaine se sont pleinement mobilisés.

En ce sens, le rapport annuel d'activité des services de l'État sur le territoire breillien pour l'année 2020 reflète l'intensité de leur activité et les nombreuses réalisations portées au service des habitants d'Ille-et-Vilaine.

Notre engagement ainsi que celui de ma prédécesseure Michèle Kirry en faveur de la sécurité des personnes et des biens, de l'emploi et du dynamisme économique, de la cohésion sociale et territoriale, et de la transition écologique s'en trouve aujourd'hui conforté. Parce que nous poursuivons avec les élus une même ambition, celle de servir, toujours mieux, l'Ille-et-Vilaine et ses habitants, je veux dire ici mon grand attachement aux relations de proximité qui sont pour moi indispensables à la bonne coordination des projets locaux, dans l'intérêt de nos concitoyens.

C'est dans cet état d'esprit que les services de l'État se sont mobilisés en 2020 et le resteront pour cette année 2021 afin d'œuvrer efficacement pour l'avenir du territoire breillien.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, au quotidien, ont permis de tenir ces objectifs, de les faire évoluer afin de répondre aux demandes de nos concitoyens et d'apporter un appui efficace aux collectivités territoriales dans le cadre d'un dialogue nourri, constructif et toujours confiant.

C'est avec fierté et reconnaissance qu'au nom de tous les agents de l'État au service de nos concitoyens je signe cet éditorial.



Emmanuel BERTHIER
 Préfet de la région Bretagne
 Préfet de la zone de défense et sécurité Ouest
 Préfet d'Ille-et-Vilaine

FAITS MARQUANTS 2020

16 janvier • Visite officielle de Sébastien Lecornu, ministre chargé des collectivités territoriales, à Rennes

18 janvier • Visite officielle de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, à Rennes

20 janvier • Visite officielle de Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, à Rennes

20 janvier • Visite officielle d'Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, à Rennes

20 janvier • Assises territoriales de la sécurité intérieure, à Rennes

29 janvier • Visite officielle de Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, à Rennes

11 mars • Première cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme

12 mars • Visite officielle de Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des sports, à Saint-Malo

12 mars • Visite officielle d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'industrie, à Rennes

15 mars • Élections municipales et communautaires (1^{er} tour)

17 mars • COVID19 : mise en place des mesures de confinement sur l'ensemble du territoire national

Confinement sur l'ensemble du territoire national du 17 mars au 11 mai



11 mai • COVID19 levée du confinement

27 mai • Journée nationale de la Résistance

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

4 février • Signature des 1^{ers} contrats « emplois francs » en Ille-et-Vilaine

6 février • Visite officielle de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et d'Amélie de Montchalin, secrétaire d'État chargée des affaires européennes, à Saint-Malo

10 février • Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française, à Rennes

19 février • Visite officielle d'Emmanuelle Wargon, à Montreuil-le-Gast

24 février • Prise de fonction de Cécile Guyader, préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest

28 avril • Installation du comité local de levée du confinement

4 juin • Visite officielle de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à Rennes et à Guipry-Messac

8 juin • Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine

18 juin • Commémoration du 80^e anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940

28 juin • Élections municipales et communautaires (2nd tour)

30 juin • Mise en place de l'observatoire de l'agribashing départemental

Distribution de gel hydroalcoolique par les sapeurs-pompiers, le 22 avril





10 juillet • Visite officielle de Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des sports, à Saint-Malo

14 juillet • Cérémonie d'hommage aux personnes s'étant particulièrement distinguées pendant la crise sanitaire

19 juillet • Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France

7 septembre • Visite officielle de Florence Parly, ministre des Armées, à Rennes



14 septembre • COVID19 : Classement du département d'Ille-et-Vilaine en zone de circulation active du virus

16 septembre • Visite officielle de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, à Rennes

30 septembre • Visite officielle de Gabriel Attal, porte-parole du Gouvernement, à Rennes

16 novembre • Départ de la préfète Michèle Kirry

17 novembre • Prise de fonction du préfet Emmanuel Berthier

11 novembre • Commémoration de l'armistice et hommage à tous les morts pour la France

27 novembre • Visite officielle de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'engagement, à Rennes

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



8 octobre • Visite officielle de Florence Parly, ministre des Armées, à Saint-Malo

9 octobre • Signature d'un protocole de prévention et de lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers en exercice

14 octobre • Rencontre de la préfète et des maires d'Ille-et-Vilaine



23 octobre • COVID19 : le département est placé en état d'urgence renforcé, mise en place d'un couvre-feu de 21h à 6h



29 octobre • COVID19 : mise en place des mesures de confinement sur l'ensemble du territoire national

5 décembre • Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de la Tunisie

9 décembre • Signature du contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés avec la Ville et la Métropole de Rennes

14 décembre • Visite officielle de Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, à Rennes



15 décembre • COVID19 : levée du confinement et mise en place d'un couvre-feu de 20h à 6h



#1

**AU CŒUR DE LA
GESTION DE LA
CRISE SANITAIRE,
UNE MOBILISATION
TOTALE DES
SERVICES DE L'ÉTAT
EN ILLE-ET-VILAINÉ
FACE À L'URGENCE**

MOBILISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES POPULATIONS SUR LE TERRITOIRE BRETILLIEN

La crise du COVID-19 a particulièrement souligné l'importance du couple « maire-préfet » et « maire-sous-préfet », qui a représenté un relais efficace des préoccupations de terrain et de diffusion des consignes nationales. Cela s'est particulièrement illustré sur des sujets tels que l'ouverture des marchés de plein air pendant le confinement.

La crise a révélé la capacité des services de l'État en Ile-et-Vilaine à intervenir en proximité et en lien étroit avec les collectivités territoriales, le monde économique et le monde agricole, tout en les informant de l'ensemble des dispositifs mis en place. Sur de très nombreuses questions – organisation des marchés de plein-air, gestion des déchetteries, gestion des cérémonies funéraires, autorisations d'ouverture de certains commerces... – un partenariat et un dialogue quasi quotidiens avec les présidents de l'Association des maires de France (AMF) et de l'Association des Maires Ruraux d'Ile-et-Vilaine (AMR 35), le président du conseil départemental, les maires de Rennes et des principales communes ont permis de trouver des solutions pragmatiques et consensuelles.

1. LA MOBILISATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Si le département d'Ile-et-Vilaine a été relativement épargné lors de la première vague, au regard d'autres départements, il n'en demeure pas moins que la gestion de l'épidémie de COVID-19 a fait l'objet d'un travail partenarial étroit entre la Préfecture et l'Agence régionale de santé (ARS). En outre, l'action de la délégation territoriale de l'ARS a été déterminante pour coordonner l'action des professionnels de santé et des établissements hospitaliers.

Une centaine d'audioconférences a été organisée depuis le début de la crise sanitaire de mars 2020 pour faire des points de situation, diligenter les contrôles des mesures de confinement et agir en conséquence.

Au début de la crise en mars 2020, la délégation départementale de l'ARS a mis à disposition :

20 132 285
masques

413 920
blouses

2 158 873
paires de gants

256 650
tabliers

Cette mise à disposition a bénéficié à :

- 48 établissements de santé ;
- 292 établissements médico-sociaux y compris les résidences autonomie,
- 76 services médico-sociaux ;
- 59 foyers de vie et d'hébergement (sous compétence départementale).

La coordination des services de l'État par la Préfecture a été déterminante pour déployer la stratégie tester-alerter-protéger (TAP). L'essentiel de cette stratégie était destinée à casser les chaînes de transmission et à freiner la propagation du virus (rappel des gestes barrières, opérations de dépistage,...).

2. LA MOBILISATION DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE

En lien avec l'ensemble des services, la préfecture a :

- activé une cellule d'information du public (CIP) : cette cellule installée au moment du 1^{er} confinement en mars 2020 visait à informer les citoyens sur l'ensemble des sujets liés à la crise sanitaire.
- mis à jour et préparé le plan ORSEC décès massifs.

FOCUS : LA CELLULE D'INFORMATION DU PUBLIC (CIP)

- 2 010 appels durant les 54 jours d'activation.
- 27 opérateurs, dont 14 fonctionnaires volontaires et deux volontaires de la Croix Rouge Française ont participé à la cellule d'information au public.

Bien que la CIP ne soit plus active depuis mai 2020, le SIDPC a continué d'assurer le suivi des réponses aux sollicitations des bretilliens. Au 31 décembre 2020, 3495 sollicitations ont été traitées.

Ce plan est mis en place en cas de circonstances exceptionnelles entraînant un nombre de décès dépassant la réponse courante des opérateurs funéraires et rendant difficile l'application de la réglementation régissant l'ensemble des opérations consécutives au décès. Le droit permet une extension des pouvoirs des autorités administratives afin qu'elles puissent prendre les mesures imposées par le caractère exceptionnel de la situation. La mise à jour du plan était nécessaire compte tenu du caractère inédit de la crise.

- mis à jour les plans d'intervention pour les urgences de santé (PIGUS). Ces plans déclinent le règlement sanitaire international (RSI) qui régit le contrôle sanitaire aux frontières ; chaque PIGUS en constitue l'application pratique de gestion pour les structures portuaires et aéroportuaires ;
- suivi la situation sanitaire dans les EHPAD . Il s'agissait d'un suivi particulier de la situation des résidents au sein de ces établissements afin de veiller à identifier les clusters et prendre les mesures adéquates (isolement et campagne de dépistage massive notamment).
- rédigé de nombreux arrêtés préfectoraux comme par



Tout au long de la crise, la préfecture a assuré, en lien étroit avec l'ARS, une communication régulière sur la situation sanitaire et les mesures prises pour freiner l'épidémie

exemple les arrêtés relatifs à l'obligation de port du masque, à la fermeture des établissements recevant du public, à l'interdiction de la consommation de boissons alcoolisées.

La préfecture a également piloté, en lien étroit avec les services logistiques de l'État, les dons – en provenance des collectivités territoriales, des entreprises et des administrations – l'achat et la distribution d'équipements de protection individuels (EPI) et de gel hydro-alcoolique. 240 000 masques jetables ont ainsi pu être distribués aux personnes intervenant en première ligne durant cette période.

La mobilisation de la Préfecture s'est également illustrée dans le cadre de la prolongation des titres de séjours pour une durée de 6 mois conformément aux instructions du ministère de l'intérieur.

Dans ce cadre contraint, plus de 10 000 étrangers ont été reçus en préfecture entre la mi-mai et la fin de l'année 2020. Les entretiens de naturalisation ont pu reprendre, dès la fin mai 2020.

La préfecture a été particulièrement mobilisée dans la gestion contentieuse de la COVID-19. C'est ainsi que plusieurs requêtes ont été enregistrées à l'initiative de l'association d'aide à l'autonomie des âgés (AAA) qui demandait au tribunal soit d'enjoindre l'administration de passer commandes de tests de dépistages du COVID et d'un nombre de doses nécessaires au traitement de l'épidémie par l'hydroxychloroquine et l'azithromycine, soit de prendre les mesures considérées comme nécessaires pour l'aménagement du confinement de nos aînés placés en institutions spécialisées.

Au total, et sauf exception, le juge administratif dans la mise en balance des différents intérêts en cause dans la gestion contentieuse de la COVID-19 a largement fait prévaloir les impératifs publics liés à la préservation de la santé publique et de la sécurité sanitaire qui ont motivé les décisions préfectorales prises en la matière. Enfin, conformément aux instructions gouvernementales relatives à la mise en œuvre territoriale du déconfinement, la préfecture a organisé et procédé à l'installation du Comité Local de Levée du Confinement (COLLEC), présidé par la préfète et associant les services de l'État, les représentants des collectivités locales et du monde économique et social, afin de partager les informations, recueillir les sollicitations des parties prenantes et décider de solutions adaptées localement. Plusieurs groupes de travail thématiques, déclinaisons opérationnelles du COLLEC se sont réunis entre avril et septembre sur des sujets aussi divers que la réouverture des écoles, des commerces, relance des chantiers du BTP, tourisme, culture, soutien à l'économie... Cette méthode de travail a permis d'engager une concertation efficace avec l'ensemble des acteurs locaux, une coordination des interventions et une approche transversale des problématiques.

3. UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Durant le confinement du printemps 2020, les services de l'Académie de Rennes en lien avec la Préfecture et l'ARS ont accompagné les chefs d'établissement dans la mise en œuvre de la continuité éducative.

La stratégie d'action mise en place a revêtu plusieurs formes. Cette stratégie visait à recenser les clusters, identifier les enfants dont les parents exerçaient des

fonctions prioritaires et essentielles dans le cadre de la gestion de la crise afin de pouvoir les accueillir en classe, équiper en matériel informatique les familles dans le souci d'assurer la continuité pédagogique.

Le pilotage de cette stratégie incombait aux autorités académiques, aux corps d'inspections et aux fédérations de parents d'élèves. Des liens permanents ont été établis avec les inspecteurs d'académie, les directeurs d'école, les principaux de collèges et les proviseurs de lycées.

A l'issue du confinement, la stratégie déployée visait d'une part à accompagner les équipes dans la mise en œuvre des différents protocoles et d'autre part à déployer massivement les tests antigéniques et les autotests pour limiter la propagation du virus.

4. LES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Fortement mobilisées et faisant preuve d'une grande réactivité, les forces de sécurité intérieure ont assuré les contrôles permettant de faire respecter les mesures sanitaires (confinement, couvre feu, port du masque, fermeture des ERP,...) afin de limiter la propagation du virus et lutter contre la COVID-19. Ces contrôles ont été assurés avec discernement et fermeté.

En 2020, le groupement de gendarmerie départemental 35 a conduit à 54 159 contrôles liés à la COVID-19 (dont 1 115 dans les transports en commun). La gendarmerie a contrôlé 47 221 personnes et 40 064 véhicules.

EN 2020, LA GENDARMERIE A RELEVÉ :



230 infractions pour non port du masque



1 110 infractions pour déplacement et circulations non autorisés



71 infractions pour rassemblements non autorisés



5 infractions pour activités non autorisées



Opération de contrôle du respect des mesures sanitaires à Rennes, en présence de la préfète d'Ille-et-Vilaine, Michelle Kirry, le 26 août 2020

Au premier trimestre 2021, plus de 20 000 contrôles ont déjà été réalisés par les services de gendarmerie.

Les services de police ont quant à eux effectué plus de 60 000 contrôles liés à la pandémie.



Le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier et le sous-préfet de Redon, Jacques Ranchère, aux côtés des forces de sécurité intérieure, des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile à Lieuron, le 1^{er} janvier 2021.

FOCUS : RAVE-PARTY DE LIEURON, UNE MOBILISATION INÉDITE DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Du 31 décembre 2020 au 2 janvier 2021, une rave party s'est tenue à Lieuron en Ille-et-Vilaine. Un centre opérationnel départemental (COD) a été activé en préfecture pour mettre fin, à une importante rave party sauvage rassemblant, à Lieuron, en pleine crise sanitaire près de 2 500 personnes. Plus de 1 600 infractions ont été relevées, plusieurs personnes ont été placées en garde à vue et des secours de proximité ont été déployés, notamment pour effectuer des tests antigéniques.

La rave party de Lieuron a donné lieu à une couverture médiatique nationale.

5. LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS EXCEPTIONNELS À DESTINATION DES PERSONNES VULNÉRABLES

La cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) : un soutien social, matériel ou psychologique aux malades de la COVID-19

Afin de veiller au respect des mesures d'isolement, une cellule territoriale d'appui à l'isolement, confiée à la Croix Rouge Française dans le cadre d'une convention, a été mise en place le 19 mai 2020.

Après évaluation complète de la situation individuelle de la personne concernée et de son entourage proche, elle propose une mesure d'accompagnement permettant le maintien à domicile, ou en accord avec les personnes, un isolement dans un lieu dédié.

Dans le département d'Ille-et-Vilaine, un total de 51 chambres ont été ouvertes dans trois hôtels armés par des associations de sécurité civile : à Rennes, à Fougères et à Redon.

Données au 31 décembre 2020

Nombre total de personnes accompagnées via la CTAI (lieu dédié + domicile)	77
--	----

Nombre de personnes hébergées dans un lieu dédié via la CTAI	42
--	----

Nombre de personnes accompagnées à domicile	35
---	----

Dans le cadre de la stratégie tester-alerter-protéger (TAP), le dispositif d'accompagnement sanitaire et social des personnes en isolement a été significativement renforcé en janvier 2021.

La cellule départementale de coordination de la CTAI, installée dans les locaux de la préfecture, est désormais ouverte du lundi au dimanche de 8h à 20h.

Mise en place d'une équipe sanitaire mobile

Une équipe sanitaire mobile COVID-19, portée par le réseau Louis Guilloux, a été constituée et financée par l'ARS. Cette équipe a pour mission d'apporter, sur l'ensemble du département, un appui aux professionnels accueillant ou hébergeant des personnes sans domicile fixe.

Service des politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions (PILE) de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

Le service PILE de la DDCSPP en lien avec la délégation départementale d'Ille-et-Vilaine de l'ARS et le réseau Louis Guilloux a créé un centre d'hébergement spécialisé exceptionnel (CHS). Est accueillie au CHS toute personne sans domicile ou hébergée dans un collectif d'urgence.

Dans le cadre de réunions coordonnées par la Préfecture, le service PILE en lien avec l'ensemble des partenaires ARS, SDIS, CHR Rennes a par ailleurs, sur la période d'avril à novembre 2020, contribué à l'organisation d'opérations de dépistage dans une trentaine de structures d'hébergement d'urgence de droit commun, dédiées aux demandeurs d'asile/réfugiés, ainsi que dans plusieurs foyers de jeunes travailleurs.

Distribution de chèques services État auprès des personnes les plus démunies

La coordination de l'ensemble des services de l'État a permis, en lien avec le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), la distribution de 114 000 chèques services État auprès des personnes les plus démunies (hébergées dans les hôtels, à la rue) sur la période d'avril à août 2020. Ces chèques ont permis de répondre de manière personnalisée aux besoins fondamentaux des personnes en grande précarité, notamment par l'achat de denrées alimentaires ou de kits d'hygiène.

En outre, pour faire face à la crise, les moyens alloués au département d'Ille-et-Vilaine au titre de l'aide alimentaire ont été considérablement renforcés en 2020 pour atteindre 818 670 euros (enveloppe multipliée par 6,5 par rapport à 2019). Les crédits exceptionnels octroyés à plusieurs associations habilitées au titre de l'aide alimentaire, ainsi qu'à des CCAS, ont ainsi permis de renforcer l'approvisionnement et la distribution de denrées alimentaires ainsi que l'achat de chèques services.



L'État et ses partenaires aux côtés des plus démunis, le 20 avril 2020

ACCOMPAGNEMENT DES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE BRETELIENNE LES PLUS FRAGILISÉS PAR LA CRISE

Dès le premier confinement, de nombreux secteurs de l'économie ont été touchés. Les services de l'État en Ille-et-Vilaine ont mis en œuvre un suivi attentif des dispositifs décidés au niveau national. Les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire sont en premier lieu l'hébergement/restauration avec une baisse de -20,7 % sur le département, puis la construction avec -6,3 %, l'Industrie manufacturière avec -8,3 %. En revanche, l'agriculture est le secteur qui résiste le mieux sur tous les départements avec une croissance +5,1 %.

Dès le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État a mis en place des dispositifs d'accompagnement afin de prévenir la cessation d'activité des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques de la pandémie.

1. MESURES DE BIENVEILLANCE FISCALE

Les services des impôts des entreprises (SIE) se sont fortement mobilisés dès mars 2020 pour la mise en œuvre des mesures de bienveillance fiscale. Ainsi, pour l'Ille-et-Vilaine, 4 841 entreprises ont bénéficié de reports d'échéances ou de délais de paiement pour un montant de 63,7 M€ soit un montant moyen d'impôts de 27 444 euros par entreprise.

L'Ille-et-Vilaine concentre 48 % des montants des d'impôts concernés par ces mesures en Bretagne.

Synthèse DRFIP	Ille-et-Vilaine	Bretagne
Nombre d'entreprises ayant déposé une demande	5 468	14 703
Nombre d'entreprises concernées par des mesures de bienveillance	4 841	13 280
Nombre d'entreprises dont la demande a été rejetée	627	1 423
Taux de rejet des demandes	11,5%	9,7%
Montant total des impôts concernés	63 752 K€	132 026 K€
Montant moyen des impôts concernés	27 444 €	21 848 €

2. LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Le fonds de solidarité, principale mesure d'aide accordée aux entreprises, a évolué en cours d'année 2020 pour soutenir plus fortement les entreprises les plus impactées par la crise sanitaire.

En Ille-et-Vilaine, 72 417 entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité pour un montant total de plus de 139 M€.

Le secteur de l'hébergement et de la restauration a bénéficié de près de 24 % des aides du fonds de solidarité.

3. ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DES CHEFS DE SERVICES FINANCIERS

La commission des chefs de services financiers a permis également d'accompagner les entreprises en difficulté à travers la mise en place de plans de règlement pour le paiement des dettes fiscales et sociales.

4. PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Au regard du taux d'obtention du prêt garanti par l'État (PGE) (97 %), un nombre très limité d'entreprises a sollicité le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) pour obtenir des prêts participatifs exceptionnels, des avances remboursables et des prêts bonifiés. Ainsi, le CODEFI 35 n'a enregistré que 10 saisines en 2020.

5. CHÔMAGE PARTIEL

Le recours massif au dispositif de chômage partiel en 2020 a conduit à un montant d'indemnisation record de 311 600 412 euros.

Du 1^{er} mars 2020 au 6 janvier 2021, 21 689 établissements breilliens (19 142 entreprises) ont déposé 33 315 demandes d'activité partielle.

Le nombre d'heures réellement chômées pendant cette période s'est établi à 31 263 022 heures, soit un taux de transformation de 23 %, représentant 230 890 ETP mensuels.

Les indemnités d'activité partielle, avancées au salarié par l'employeur, ont été remboursées intégralement par l'État/Unédic, jusqu'à un plafond de 70% de 4,5 Smic pour les secteurs d'activités les plus impactés.

6. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Marquées par la crise sanitaire, les associations de proximité ont bénéficié d'un soutien exceptionnel de l'État pour inciter à la mise en place de dispositifs et de programmes d'actions innovants. Ainsi, cette année les quartiers prioritaires breilliens ont bénéficié de 2 545 528 euros, soit environ 850 000 euros de plus qu'en 2019.

Trois dotations complémentaires ont notamment permis la mise en place d'actions spécifiques, en particulier pour les jeunes :

80 583 €

Plan été 2020

357 782 €

Colos apprenantes

147 880

Quartiers solidaires

La dotation exceptionnelle liée à la crise sanitaire aura notamment permis :

- un soutien financier de 39 500 euros aux associations « politique de la ville » en difficultés économiques : 16 associations soutenues sur le Département (4 à Saint-Malo, 3 à Redon et 9 à Rennes).
- l'achat de matériel informatique pour certaines familles afin de favoriser la continuité éducative durant le confinement.

Dans le cadre de la comitologie mise en place sur le plan de relance à l'échelon départemental, un groupe de travail piloté par la DRFIP et la préfecture, réunit les services de l'État compétents, les collectivités territoriales (Conseil Départemental, Rennes Métropole) et principaux acteurs économiques (Banque de France, UE 35 (Medef), consulaires, URSSAF) chaque mois, pour partager l'information sur la situation économique locale et la mobilisation des mesures de soutien.

RENFORCEMENT D'UN DIALOGUE NOURRI ET CONSTRUCTIF ENTRE LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La collaboration et le travail de concertation étroit entre les services de l'État et des collectivités territoriales, si caractéristique du département, ont été encore renforcés dans le cadre de la crise. Trois exemples illustrent cette idée :

EXEMPLE #1

L'organisation des élections des 15 mars et 28 juin 2020, le renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires et des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Les relations avec les mairies ont été particulièrement denses du fait du contexte sanitaire qui a nécessité une adaptation constante des services et une bonne communication. L'application EIREL qui permet l'envoi informatisé des résultats électoraux de manière sécurisée s'est largement développée au sein des communes bretonnes.

EXEMPLE #2

Le versement des dotations de fonctionnement et d'investissement.

Les services de l'État ont décliné et mis en œuvre les mesures gouvernementales visant à ne pas aggraver la situation budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs groupements. Un décalage de plusieurs mois (jusqu'au 31 juillet 2020) pour l'adoption et la transmission en préfecture des budgets primitifs et des comptes administratifs a été rendu possible. Les collectivités territoriales pouvaient bénéficier du versement anticipé du FCTVA correspondant à 70 % du montant annuel prévu (une commune a sollicité et obtenu le bénéfice de cette mesure). Des acomptes s'élevant au total à près de 1 million d'euros ont été versés à 4 communes et à une intercommunalité en application du mécanisme de compensation des pertes de recettes domaniales, fiscales ou liées à l'exercice de la compétence mobilité.

EXEMPLE #3

Le partenariat pour la relance.

La mobilisation conjointe des collectivités territoriales et des services de l'État a favorisé la relance de l'économie et l'emploi des 18 M€ alloués grâce à l'enveloppe exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du plan de relance contribuant à la réalisation de 83 M€ d'investissement.

#2

EN 2020, L'ÉTAT A
CONTINUÉ À AGIR
POUR CONSOLIDER
**L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE
BRETILLIEN**

ENGAGEMENT DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE

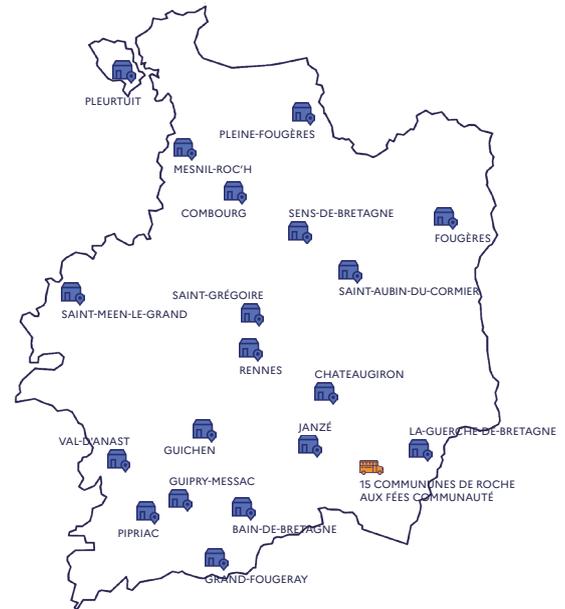
1. DÉPLOIEMENT DES MAISONS FRANCE SERVICES

Le programme France Services a été créé par l'État pour garantir l'accès aux services publics essentiels à tous et sur tout le territoire, en zone urbaine comme en zone rurale. Les France Services permettent de simplifier la relation des usagers aux services publics en proposant une offre de divers services publics dans un même lieu en favorisant la proximité et l'accessibilité des services. Depuis le 1er janvier 2020, 19 structures ont fait l'objet d'une labellisation en Ille-et-Vilaine : 7 MSAP et 12 créations :

- 3 espaces France Services à Pleine-Fougères, Mesnil Roc'h et Sens de Bretagne
- 3 espaces France Services sont portés par des mairies : Janzé, La Guerche de Bretagne et Saint-Grégoire,
- 8 espaces France Services sont portés par des communautés de communes : CC Bretagne Romantique à Combourg, CC St-Méen-Montauban à St-Méen le Grand, Côte d'Emeraude à Pleurtuit, Bretagne Porte de Loire à Bain de Bretagne (avec une antenne à Grand-Fougeray), Vallons de Haute Bretagne Communauté à Guichen (avec une antenne à Guipry-Messac) et à Val d'Anast, Liffré-Cormier Communauté à Saint-Aubin du Cormier, Pays de Châteaugiron Communauté à Châteaugiron
- 2 espaces France Services portés par des associations (PIMMS et iLoz)
- 2 structures mobiles, portées par le PIMMS, le Bus France Services, qui stationne dans 14 communes de Roche aux Fées Communauté et une France Services itinérante dans les 5 quartiers de la politique de la ville de Rennes, qui permettent d'aller vers les habitants/usagers et de prendre en compte, particulièrement en zone rurale, la problématique de la mobilité de certains habitants. Cette offre de services en itinérance devrait se renforcer dès 2021.
- 1 espace France Services à la sous-préfecture de Fougères-Vitré à Fougères.

D'ici 2022, le territoire départemental sera couvert par 30 structures. Ce nouveau modèle de service de proximité s'inscrit en complémentarité des autres offres de services proposées dans les mairies ou dans le cadre de l'accueil social inconditionnel de proximité déployé par le Conseil départemental.

LES FRANCE SERVICES EN ILLE-ET-VILAINE AU 1^{ER} JANVIER 2021



 19 FRANCE SERVICES EN ILLE-ET-VILAINE

 1 BUS FRANCE SERVICE



FOCUS : L'ESPACE FRANCE SERVICES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE FOUGÈRES-VITRÉ

A l'initiative du sous-préfet de Fougères-Vitré, la sous-préfecture de Fougères-Vitré est l'une des dix premières sous-préfectures labellisées France Services. L'espace France Services a été lancé officiellement le 10 décembre 2020 par le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier.

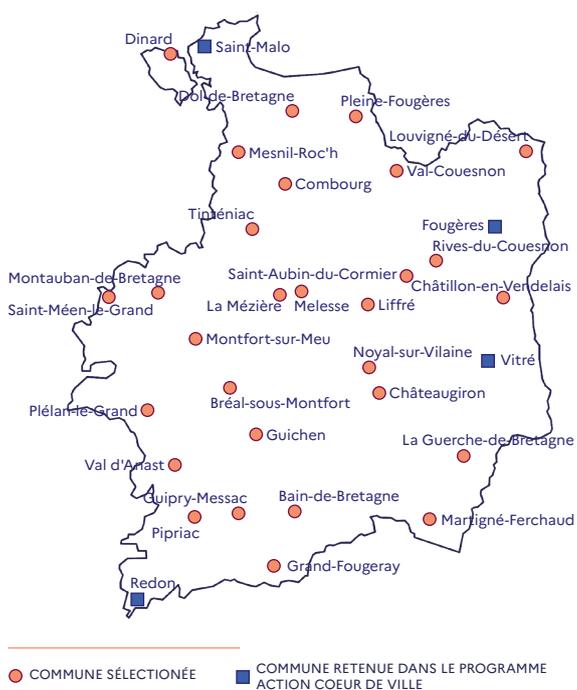
2. LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE DE CERTAINES ZONES DU DÉPARTEMENT : RENFORCER LES CENTRALITÉS DES BOURGS ET DES VILLES MOYENNES

Le programme *Petites Villes de demain* (PVD) a été lancé le 1^{er} octobre 2020 en présence de Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de Monsieur Joël Giraud, Secrétaire d'État à l'aménagement rural.

Ce programme vise à accompagner les petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, afin de concrétiser leur projet de revitalisation de leur centre pour rester ou devenir des villes dynamiques où il fait bon vivre dans le respect de l'environnement.

Des rencontres pilotées par les sous-préfets d'arrondissement ont eu lieu avec les présidents d'EPCI et maires concernés de leur arrondissement respectif afin d'engager un dialogue et leur présenter le programme PVD ainsi que la démarche. En ce sens les services de l'État jouent pleinement leur rôle de facilitateur en favorisant un accompagnement de proximité et en favorisant la lisibilité de l'action publique sur le terrain.

DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » EN ILLE-ET-VILAINE



29 communes breilliennes ont été retenues pour pouvoir bénéficier du programme PVD. L'annonce a été faite à la fin de l'année 2020. Ce programme prévoit un engagement, qui se traduira par une convention et qui fera l'objet d'une signature en 2021.

3. DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS

Le département est bien desservi par les infrastructures de transport en raison de son positionnement stratégique qui en fait une porte d'entrée pour la Bretagne. Le développement des mobilités est donc un enjeu fort du département. En 2020, de nombreuses actions ont été engagées visant à promouvoir des mobilités écoresponsables, plus douces et soucieuses de l'environnement.

Afin de renforcer les mobilités, le fonds mobilités actives a été mobilisé, via son appel à projets « continuités cyclables ». Cet appel à projet est porté par le ministère des transports et de la transition écologique, il s'inscrit dans la continuité d'appels à projet lancés en 2019.

Cet appel à projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie du département sur la mobilité « mobilités 2025 » qui vise à penser et promouvoir les mobilités de demain.

Il a permis, en 2020, d'apporter une aide d'un montant de 500 000 euros pour deux projets d'aménagements sur les territoires des communautés de communes de la Roche aux Fées et de Val d'Ille Aubigné pour un coût total d'opération estimé à 1,2 million d'euros.

En outre, les démarches se sont poursuivies en 2020 pour conforter le projet de mise à 2x2 voies du pont Chateaubriand visant à fluidifier le trafic dans cette zone. Les concertations préalables à la réalisation des travaux de mise à 2x2 voies du franchissement de la Rance sur la RN176 se poursuivent avec en 2020 l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives.

En fin d'année, une convention de financement des études préalables au projet a été signée entre l'État, la Région, les conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor.

SOUTENIR LA RÉNOVATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE DOL-DINAN-LAMBALLE

Afin de limiter les ralentissements et perturbations sur le service ferroviaire de la ligne Lamballe-Dinan-Dol (68 km), des travaux de rénovation de la section Dol-Dinan, lancés fin 2019, se sont poursuivis tout au long de l'année 2020 sous la maîtrise d'ouvrage de la SNCF. La mise en service de cette section est prévue pour le printemps 2021.

ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU SOUTIEN DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRETEILLIENNE

Avec le plan de relance, l'État renforce son action sur les grands enjeux de demain et mobilise des moyens massifs pour favoriser la relance de l'activité économique.



Le déploiement du plan de relance en Ille-et-Vilaine s'articule autour d'une gouvernance promouvant la transversalité et la proximité et une communication collaborative. Pour contribuer à sa réussite et traduire un nouveau cadre de dialogue où convergeront les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, la démarche de contractualisation a récemment aboutie et fixe les priorités pour le département.

UNE GOUVERNANCE PROMOUVANT LA TRANSVERSALITÉ ET LA PROXIMITÉ

À la suite du comité régional de suivi du plan de relance organisé le jeudi 3 décembre 2020, Monsieur Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne et préfet d'Ille-et-Vilaine a procédé à l'installation du comité stratégique départemental de suivi du plan de relance vendredi 4 décembre 2020. Cette instance de concertation, qui associe notamment le président du Conseil départemental, les présidents AMF-AMRF, Rennes métropole, les présidents des EPCI de Saint-Malo, Fougères, Vitré et Redon, les chambres consulaires, les services départementaux de l'État et le Conseil régional de Bretagne et les parlementaires, poursuit deux objectifs :

- d'une part, animer le déploiement du plan de relance à travers la constitution de groupes de travail thématiques pour lesquels il veille à la cohérence et à la transversalité des actions mises en œuvre ;
- d'autre part, assurer un travail de reporting, à l'appui des pilotes des groupes de travail thématiques, à destination de l'échelon régional pour avoir une vision claire et précise du déploiement du plan de relance dans le département.

Cinq groupes de travail thématiques ont été mis en place pour suivre de façon très opérationnelle le déploiement du plan de relance dans le département. Les pilotes de ces groupes se mobilisent non seulement pour s'assurer de la bonne diffusion des informations mais aussi pour faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées par les acteurs de la relance.

- mesures de soutien aux entreprises
- agriculture, alimentation et forêt
- transition écologique et mobilités
- cohésions sociale et territoriale
- emploi

1. FRANCE RELANCE RÉPOND AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

France Relance accompagne les breteilliens dans le verdissement de leur véhicule automobile avec 2 340 primes à la conversion et 1 124 bonus écologiques accordés depuis juillet 2020.

En 2020, ce sont 2 141 particuliers qui se sont saisis de Ma Prime Rénov pour réaliser 26 millions d'euros de travaux pour réduire l'empreinte carbone de leur logement, dont 5,9 millions d'euros d'aides de l'État.

France Relance, c'est 56 millions d'euros mobilisés pour 65 projets de rénovation des bâtiments de l'État, pour un meilleur confort des agents et des usagers :

- Des locaux de la gendarmerie nationale à Rennes et à Saint-Malo et de la police nationale à Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Des locaux de la sous-préfecture de Redon, de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, de la préfecture de région Bretagne, de la direction régionale des affaires culturelles ;
- Des campus des universités de Rennes 1 et Rennes 2, le CROUS de Rennes et l'INSA Rennes ;
- Des sites des armées à Rennes, Bruz et Cesson-Sévigné ;
- Des locaux de l'AFPA à Rennes et à Saint-Malo ;
- Le tribunal judiciaire de Rennes et le palais de justice de Saint-Malo ;
- La chambre régionale des comptes à Rennes.

2. FRANCE RELANCE EST UN LEVIER PUISSANT POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES BRETEILLIENNES

L'enveloppe exceptionnelle de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) (de 18,3 M€) dans le cadre du plan de relance afin d'accompagner l'effort de relance rapide et massif, a permis de soutenir 142 projets d'un montant total d'investissements de 83M€ dont :

- 53 M€ en matière de transition écologique ; subventions DSIL de 9,5 M€ (90 dossiers),
- 21 M€ en matière de résilience sanitaire ; subventions DSIL de 6,5 M€ (28 dossiers),
- 9 M€ en matière de patrimoine ; subventions DSIL de 2,3 M€ (24 dossiers).

La répartition de ces crédits a poursuivi l'objectif de respecter un équilibre territorial, de prendre en compte la qualité des projets, de tenir compte de la situation des territoires urbains, péri-urbains et ruraux et, pour les opérations liées au plan de relance, de permettre un lancement rapide des travaux subventionnés.

France Relance, c'est aussi un soutien à l'industrie breillienne :

8 entreprises du département ont bénéficié dès 2020 de 8,5 M€ pour réaliser 16,9 millions d'euros d'investissement.

2 lauréats dans le cadre du soutien à la filière automobile

- > Edixia Automation : PME spécialisée dans les équipements de contrôles visuels sur ligne de fabrication de 30 salariés à Vern-sur-Seiche ;
- > Cooper Standard – site de Vitré

2 lauréats dans le cadre du soutien à la filière aéronautique

- > Microsteel CIMD
- > Syrlinks

1 lauréat dans le cadre de la relocalisation industrielle

- > Thalès – site de Cesson-Sévigné - projet BEYOND 5G

2 lauréats dans le cadre du soutien à l'investissement industriel dans les territoires

- > Ateliers de Vitré : Groupe TEXIER, maroquinerie,
- > Orca accessoires à Fougères.

1 lauréat dans le cadre du soutien à la décarbonation de l'industrie

- > Armor Protéines

France relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 104 M euros pour 12 363 entreprises du département.

France Relance accompagne les entreprises d'Ille-et-Vilaine à l'export :

- 30 entreprises breilliennes ont bénéficié des « chèques export » de France Relance pour les encourager, malgré le contexte sanitaire, à continuer à prospecter à l'international.
- 36 entreprises bretonnes ont bénéficié d'une assurance-prospection octroyée dans le cadre de France Relance.

France Relance donne des perspectives aux jeunes breilliens avec le plan « 1 jeune, 1 solution » : plus de 6 200 jeunes breilliens ont bénéficié du

« plan jeunes » en 2020 dont :

- 1 445 primes à l'embauche financées par France Relance;
- 3 544 contrats d'apprentissage aidés par France Relance.



Dévoilement d'une plaque France Relance par le préfet d'Ille-et-Vilaine chez Armor Protéines (Maen-Roch), lauréat d'un appel à projet dédié à la décarbonation de l'industrie

France Relance, c'est l'État aux côtés des communes breilliennes dans leurs projets d'investissement local : 96 communes et EPCI ont ainsi bénéficié de 18,3 M€ de dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local (DSIL) pour réaliser 81 M€ d'investissements publics, notamment :

- la construction d'une micro-crèche à Bais;
- la réalisation d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Goven;
- l'aménagement du pôle culturel à Saint-Jouan-des-Guerets;
- la requalification d'un logement locatif communal à vocation sociale en maison d'usage mixte commerce/habitat social à Saint-Thurial;
- l'accélération de la réalisation de voies cyclables entre Châteaubourg et Domagné.

3. FRANCE RELANCE, OUTIL DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BREILLIEN

France Relance, c'est aussi le souci de maintenir un réseau de services culturels, de préserver notre patrimoine et notamment les monuments historiques. 4 M€ ont été consacrés à la restauration du patrimoine dans le cadre du plan cathédrales et de celui des monuments historiques, soit 40 % de l'enveloppe bretonne, permettant de contribuer à la restauration de :



- la cathédrale Saint-Pierre de Rennes ;
- l'abbatiale de Redon ;
- l'ancienne cathédrale de Dol-de-Bretagne.



Le chantier de restauration de l'ancienne cathédrale Saint-Samson de Dol-de-Bretagne, propriété de la commune, bénéficie d'un soutien de l'État de 600 000€ dans le cadre de France Relance

FOCUS : LES CONTRATS TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIE

Le déploiement territorial du plan de relance trouve sa concrétisation à travers des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Ces contrats à vocation intégratrice et transversale, seront signés en 2021 entre l'État et 14 présidents d'EPCI et le président du Pays de Saint-Malo pour une durée de 6 ans. L'ensemble du territoire breillien est concerné par cette nouvelle contractualisation à laquelle s'associent le Conseil Départemental et la Banque des Territoires.

#3

L'ÉTAT SE MOBILISE
POUR UNE **SOCIÉTÉ**
PLUS INCLUSIVE ET
PLUS SOLIDAIRE

DES FINANCEMENTS ACCRUS EN FAVEUR D' ACTIONS MENÉES POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville en Ille-et-Vilaine se focalise sur le contrat de ville de Rennes Métropole. Celui-ci comporte cinq quartiers prioritaires : Villejean, Les Clôteaux-Champs Manceaux, Maurepas, Le Blossne, Cleunay comprenant un total de 31 000 habitants.

Chacun de ces 5 quartiers de la politique de la Ville de Rennes dispose d'un plan d'action territoriale (PAT) qui reprend les enjeux prioritaires et l'organisation du pilotage.

Ces territoires comptent plus de 180 associations, œuvrant au bénéfice des habitants et créant une forte dynamique dans ces quartiers.

Les quartiers bénéficiant du *Nouveau programme national de renouveau urbain* (NPNRU) sont les quartiers de Maurepas, du Blossne et de Villejean. Le quartier du Blossne est labellisé depuis 2019 « Cité éducative ».

Le dispositif France Services est mis en place dans les quartiers prioritaires, à travers la présence de l'association PIMMS et de ses agents itinérants sur les territoires.

Les partenaires associatifs, les collectivités, les services de l'État, les bailleurs sociaux et les habitants travaillent autour de dynamiques communes et de groupes de travail ciblés notamment vers la jeunesse, l'éducation, l'égalité, la citoyenneté, la laïcité, l'emploi, la parentalité, l'économie sociale et solidaire, la gestion des espaces publics, la santé...

Dans le cadre de la crise sanitaire, les quartiers prioritaires de la ville de Rennes ont bénéficié des dispositifs gouvernementaux. Les services de l'État ont accompagné et incité les associations à mettre en place des actions innovantes pour les quartiers afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, fortement touchés par la crise. Ce travail s'est réalisé en partenariat avec les collectivités partenaires du contrat de ville.

Concernant l'Ille-et-Vilaine, 2 545 528 euros ont été fléchés en 2020 sur la politique de la ville soit environ 850 000 euros de plus qu'en 2019 (année ordinaire). Les dotations financières complémentaires ont été apportées notamment dans le cadre du Plan d'été 2020, des colonies apprenantes et de l'action « quartiers solidaires ».

FOCUS

COLONIES APPRENANTES

Les séjours « Colos apprenantes » s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés, en priorité à ceux qui relèvent des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ceux dont les apprentissages ont le plus pâti du contexte sanitaire et de ses conséquences. Le plan « vacances apprenantes » est initié par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et le ministère de la Ville et du Logement. Ce plan comprend cinq dispositifs :

- « École ouverte »;
- « École ouverte buissonnière »;
- « L'été du pro » porté par la direction départementale des services de l'Éducation Nationale (DSDEN);
- « Colos apprenantes »;
- « Aide exceptionnelle aux accueils de loisirs » à destination des collectivités territoriales, portée par la DDCSPP.

Par ces dispositifs, les services de l'État en Ille-et-Vilaine entendent soutenir la mise en place de séjours de vacances et d'accueil de loisirs, pour accompagner les enfants, les jeunes et les familles au cours des vacances d'été 2020, après la longue période de confinement et de dé-confinement progressif qui a bouleversé le quotidien de tous.

QUARTIERS SOLIDAIRES

Dans le contexte sanitaire exceptionnel de l'année 2020, les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville ont pris une importance accrue. La mobilisation des services de l'État en Ille-et-Vilaine s'est aussi traduite par la mise en place du plan quartiers d'été et du plan quartiers d'automne. Un fonds d'urgence exceptionnel « quartiers solidaires » a été créé pour accompagner le plan de relance en matière de cohésion sociale.

Quartiers solidaires	Été 2020	Automne 2020
Redon	22 540€	12 425€
Rennes	58 000€	20 114€
Saint-Malo	15 583€	17 895€ (*)
TOTAL	96 123€	50 434€

UNE ÉCOLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS

1. CITÉ ÉDUCATIVE

Malgré la crise sanitaire, l'année 2020 a vu se déployer la cité éducative sur le quartier du Blosne à Rennes. La Cité éducative est un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant et après le temps scolaire. Le label « Cité éducative » résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

Le contexte particulier de l'année 2020 n'a pas permis le déploiement des actions initialement financées par l'ensemble des partenaires. Deux actions fortes ont été collectivement actées et ont été engagées, à des degrés divers de déploiement :

- La continuité éducative;
- L'équipement numérique.

Une aide significative à hauteur de 41K€ a été engagée au printemps 2020, dans le cadre du premier confinement pour pallier le déficit de matériel numérique à destination des élèves et des familles concernées. Une seconde phase est envisagée pour compléter le soutien déjà apporté (acquisition de clés 4G et d'imprimantes principalement) sur la base d'un prévisionnel chiffré à 20K€.

Mettre en place des projets fédérateurs sur l'ensemble du territoire pour répondre aux enjeux de la cité éducative demeure l'objectif prioritaire porté sur le terrain par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) auprès des enseignants du REP et du REP+.

2. DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

Le dispositif « devoirs faits » qui propose aux élèves volontaires un temps d'études accompagné, pour réaliser les devoirs, est déployé avec une souplesse de mise en œuvre dans l'ensemble des collèges du département. Cela représente selon les niveaux de classe entre 1h et 3h hebdomadaires.

En éducation prioritaire, le volume d'élèves concernés est de 28%.

DES MOYENS RENFORCÉS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'État, l'Agence Régionale de Santé et le Département ont signé le 15 octobre 2020 une contractualisation relative à la protection de l'enfance.

La convention triennale comprend 4 engagements cadre :

- Engagement n°1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- Engagement n°2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- Engagement n°3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- Engagement n°4 : Préparer l'avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

L'État délègue chaque année une enveloppe exceptionnelle de 2 558 937 euros, permettant en particulier une accélération dans la mise en œuvre de l'action expérimentale dite « mesure éducative personnalisée ».

#4

L'ÉTAT ASSURE
LA **SÉCURITÉ DES**
POPULATIONS
BRETAGNAISES

Parce qu'assurer la sécurité de tous est une priorité, les forces de l'ordre du département ont encore renforcé leur présence sur le terrain et auprès des victimes. Chaque situation signalée aux forces de l'ordre doit trouver une réponse : tel est l'engagement pris pour assurer la sécurité au quotidien. Dans un contexte de crise sanitaire et de menace terroriste demeurant à un niveau élevé, les forces de sécurité intérieure et les services de secours ont été une nouvelle fois particulièrement mobilisés en 2020. Par leur action quotidienne, policiers, gendarmes, douaniers, pompiers, militaires de Sentinelle et personnels pénitentiaires ont permis de garantir la protection de tous les Breilliens.

1. UNE BAISSÉ DE LA DÉLINQUANCE GÉNÉRALE

En Ille-et-Vilaine, l'année 2020 est marquée par une baisse des faits de délinquance, liée notamment au contexte exceptionnel de la crise sanitaire et des périodes de confinement. Les atteintes aux biens enregistrent ainsi une baisse de 16,3 % des faits, à l'image de la tendance nationale (19%). En revanche, les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en forte hausse dans le département (+11,7%) alors qu'elles diminuent à l'échelle nationale (-2,4%). Ces actes sont surtout des faits de violences sexuelles et de violences intrafamiliales.



20 246 faits
(-16,3 %)

Évolution par rapport à 2019 des atteintes aux biens



8 080 faits
(+11,7 %)

Évolution par rapport à 2019 des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

FOCUS ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Accompagnant financièrement de nombreuses structures associatives et territoriales, l'État mène une politique de prévention de la délinquance volontariste en Ille-et-Vilaine.

- Prévention de la délinquance : 508 500 euros dont 263 000 euros pour des actions de prévention de la délinquance et de la récidive et 191 000 euros pour la sécurisation des établissements scolaires.
- Lutte contre les addictions : 403 000 euros au titre de la MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives).

LES MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS

Les périodes de confinement ont entraîné l'évolution des faits de délinquance commis par des mineurs non-accompagnés, notamment à Rennes. Ils représentaient ainsi 15,53% des 1 082 personnes interpellées en centre-ville de Rennes en 2020, soit 168 mis en cause.

CONFINEMENT ET VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

La crise sanitaire, marquée par deux périodes de confinement en 2020, a été un démultiplicateur pour les violences intra-familiales. En Ille-et-Vilaine, elles ont augmenté de 37,7 %, contre 8,7% au niveau national. Ces actes, qui représentaient en 2019 34 % des faits de violence toutes catégories confondues, constituent en 2020 41% de ces faits. L'augmentation sensible enregistrée en Ille-et-Vilaine s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, liée aux mouvements de libération de la parole sur les réseaux sociaux mais aussi à l'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services et l'action résolue des forces de l'ordre, en lien avec les parquets, à constater toutes les formes de violences intra-familiales.

2. LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

À la suite du Grenelle contre les violences conjugales, qui s'est achevé en novembre 2019, l'année 2020 a été marquée par le renforcement des dispositifs en Ille-et-Vilaine. La lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité absolue, réaffirmée en Ille-et-Vilaine à travers le **schéma directeur départemental de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2022**, initié par le préfet et les procureurs de Rennes et de Saint-Malo.

Les 10 signataires et les 22 partenaires associés s'engagent ainsi en faveur de 31 mesures autour de :

- l'éducation à l'égalité femmes/hommes et la prévention des violences faites aux femmes;
- la prise en compte de la victime;
- la prise en compte des auteurs et la prévention de la récidive;
- la prise en compte des enfants mineurs.

> Dans ce cadre, il a été décidé d'intensifier le déploiement **d'intervenants sociaux dans les commissariats et en gendarmerie (ISCG)**, pour accompagner, orienter les victimes et faciliter leur dépôt de plainte. Grâce à la mobilisation forte de l'État et du Conseil départemental, 3 nouveaux postes ont été créés en septembre 2020. L'Ille-et-Vilaine compte ainsi désormais 7 ISCG répartis sur l'ensemble du territoire pour une prise en charge de proximité des victimes de violences intra-familiales, en zone urbaine comme dans les secteurs ruraux.

> Le maillage territorial des structures d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences a également été renforcé, avec une augmentation de 36% des crédits dédiés à cette action.

> En matière d'hébergement, afin de compléter les dispositifs existants (31 places), l'État s'est engagé en 2020 à soutenir la création d'une maison relais de 12 places à Dinard (Ker Antonia), portée par la fondation Solacroup, afin de sécuriser, en lien avec le Département, le parcours des enfants et de prévenir les ruptures familiales.

> Un centre de prise en charge des auteurs de violences couvrant les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan a été mis en place. Ce dispositif diffus, porté par l'association Sauvegarde 56 et AIS35, est aujourd'hui pleinement opérationnel. Il a vocation à favoriser l'éviction des auteurs du domicile et les obligations de soins, de prévenir la récidive et de structurer une prise en charge complète des auteurs de violences.



Lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le préfet d'Ille-et-Vilaine et le président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine se sont rendus au groupement de gendarmerie pour un échange en présence d'ISCG, à Rennes, le 25 novembre 2020

3. LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

Les mesures prises par le Gouvernement au plan national ont aussi permis d'accroître nos moyens de lutte contre les trafics de stupéfiants :

Généralisée à l'ensemble du territoire national le 1^{er} septembre 2020, l'amende forfaitaire délictuelle de 200 euros pour usage de stupéfiants a été expérimentée à partir du 16 juin 2020 en Ille-et-Vilaine. Les deux parquets de Rennes et Saint-Malo ont adopté très rapidement des directives harmonisées quant aux produits et quantités donnant lieu à AFD : cannabis jusqu'à 50 grammes, cocaïne jusqu'à 5 grammes et ecstasy jusqu'à 5 cachets.



534 amendes forfaitaires délictuelles ont été dressées en Ille-et-Vilaine, au 31 décembre 2020

Afin de démanteler les réseaux locaux de trafiquants, les effectifs du groupe dédié de la DDSP35 ont été renforcés et un groupe équivalent, armé de 6 enquêteurs, créé en zone gendarmerie.

Dans le cadre du « plan stup' », outre une présence accrue sur la voie publique, 7 opérations conjointes Police nationale/Police municipale ont été menées au cours de l'année 2020, dans les quartiers rennais de Maurepas, Bréquigny, du Blosne et de Cleunay, permettant l'évacuation de 85 épaves, propices au trafic de stupéfiants.

4. PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

L'action du Gouvernement se décline au niveau territorial, sous la responsabilité du préfet : la *Cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire* (CLIR) est le lieu de la coordination de tous les acteurs sur ce sujet, et elle permet d'identifier les atteintes au pacte républicain et de leur apporter une réponse forte, pour protéger nos valeurs.

La CLIR est une équipe pluridisciplinaire, placée sous l'autorité du préfet de département. Elle se compose du corps préfectoral, des services de l'éducation nationale, des services de la cohésion sociale mais également des services des finances publiques, des forces de sécurité intérieure



2 réunions de la CLIR en 2020

5. LA SÉCURISATION DES TRANSPORTS

La sécurisation des transports constitue l'un des trois objectifs de protection des Français de la feuille de route du ministère de l'Intérieur. Il s'agit d'un enjeu global destiné à prévenir les atteintes aux biens et aux personnes dans les transports en commun, mettre en place des mesures de sécurité renforcées pour lutter contre le terrorisme, sécuriser les lieux périphériques pour éviter les tentatives d'envahissement et les fraudes, contrôler le respect de réglementation spécifique, tel le port du masque.



Contrôles de transports, le 29 septembre 2020

#5

**LA GARANTIE D'UN
SERVICE PUBLIC
MODERNE ET DE
QUALITÉ EST UNE
PRIORITÉ DES
SERVICES DE L'ÉTAT**

1. LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT (OTE)

Alors que l'État territorial est plus attendu que jamais autour des enjeux de la résilience sanitaire, économique ou encore environnementale, il est apparu nécessaire de moderniser l'exercice des fonctions supports des services déconcentrés. Une réforme de l'organisation territoriale de l'État a été engagée en juin 2019. Cette évolution est guidée par une double volonté, celle de répondre à un fort besoin de proximité exprimé par les Français et les élus, et celle de permettre une meilleure mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement, en l'articulant mieux avec l'action des collectivités territoriales.

Cette réforme poursuit quatre objectifs majeurs :

- Désenchevêtrer les compétences de l'État avec les collectivités, les opérateurs ou les acteurs hors de la sphère publique;
- Réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre aux priorités affichées par le Gouvernement;
- Gagner en efficacité par la mutualisation des moyens et la coopération interdépartementale;
- Conférer aux responsables déconcentrés et notamment départementaux des pouvoirs de gestion accrus et garantir la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires.

En Ille-et-Vilaine, le secrétariat général commun départemental est ainsi composé d'une centaine d'agents qui vont travailler au profit d'un millier de fonctionnaires répartis sur 36 sites dans le département et de plus de 700 fonctionnaires assurant des missions régionales.

Les mutualisations rendues possibles par cette nouvelle organisation, porteuse de simplification et de gains d'efficacité, permettront de conforter l'exercice des métiers des services déconcentrés de l'État.

2. UNE NOUVELLE PRÉFECTURE

Le chantier de la nouvelle préfecture d'Ille-et-Vilaine s'inscrit pleinement dans le cadre de la modernisation et de l'adaptation des services de l'État sur le territoire breillien. Le 12 novembre 2019, la préfète a signé l'acte d'achat du bâtiment qui abritera la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, boulevard d'Armorique à Rennes avec le groupe Giboire.

Les travaux liés au projet de déménagement de la Préfecture se sont poursuivis en 2020 « Nouvelle Préfecture ». La première pierre a été posée par le ministre de l'Intérieur en janvier 2020.

Le relogement des agents dans un bâtiment neuf

Cette construction va permettre le relogement des agents de la préfecture dans un bâtiment neuf et adapté aux besoins de tous, dans un quartier de Rennes en plein développement, en septembre 2022. L'idée est de créer un environnement de qualité, respectueux du bien-être au travail des agents et du bon accueil des usagers. Environ 350 agents sont actuellement présents sur le site de Beauregard. Ce déménagement est également l'occasion de repenser les méthodes de travail et d'intégrer dans notre réflexion l'expérience de la crise sanitaire.



Visite du ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, sur le chantier de la nouvelle préfecture d'Ille-et-Vilaine et pose de la première pierre, à Rennes, le 20 janvier 2020

3. LE DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

Pour faire face à la crise sanitaire et assurer la continuité des services publics, l'organisation et le fonctionnement des services de l'État ont été entièrement adaptés.

Le déploiement des équipements informatiques dans des délais contraints a permis d'assurer la continuité et la qualité des services publics de l'État en Ille-et-Vilaine. En 2020, avant la crise sanitaire, les services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine comptaient 5 télétravailleurs. La préfecture affiche désormais un taux variable de 35 à 38% de télétravailleurs selon les semaines. Le taux d'équipement en moyens informatiques nomade est de l'ordre de 57%.

Le déploiement du télétravail ainsi que le développement des outils de dématérialisation des procédures et des dossiers ont favorisé la mise en place d'une organisation souple.

4. L'ENGAGEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES AUPRÈS DU PUBLIC ÉTRANGER

Annoncé depuis plusieurs années déjà, l'administration numérique des étrangers en France (ANEF) a véritablement débuté en 2020. L'objectif poursuivi par le ministère consiste en la dématérialisation, à terme, de toutes les procédures pour le public étranger. Le déploiement de l'ANEF se fait de façon modulaire.

Depuis le mois de septembre dernier, les étudiants ont la possibilité de déposer leur demande de titre de séjour à partir de l'ANEF (site internet dédié). La mise en place de ce premier module rencontre une forte adhésion des étudiants étrangers.

Les demandes de naturalisation seront également, d'ici quelques mois, dématérialisées. La région Bretagne est site pilote pour ce module ANEF « NATALI » dont la généralisation au niveau national est envisagée à l'automne 2021 (procédure par décret).

5. LA RÉFORME DU RÉSEAU DE LA DRFiP

Le nouveau réseau de proximité des Finances publiques dans le département d'Ille-et-Vilaine

Dans le cadre d'une démarche nationale lancée par le Ministre de l'Action et des Comptes publics en juillet 2018, la DRFiP de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine met en place sur la période 2020-2023 une nouvelle organisation de ses services infra-départementaux. Ce nouveau réseau de proximité des Finances publiques, poursuit trois objectifs principaux :

- conforter le professionnalisme des services de la DGFIP;
- développer la mission de conseil auprès des collectivités locales, avec la mise en place de conseillers aux décideurs locaux (CDL);
- renforcer la présence de la DRFiP dans les territoires.

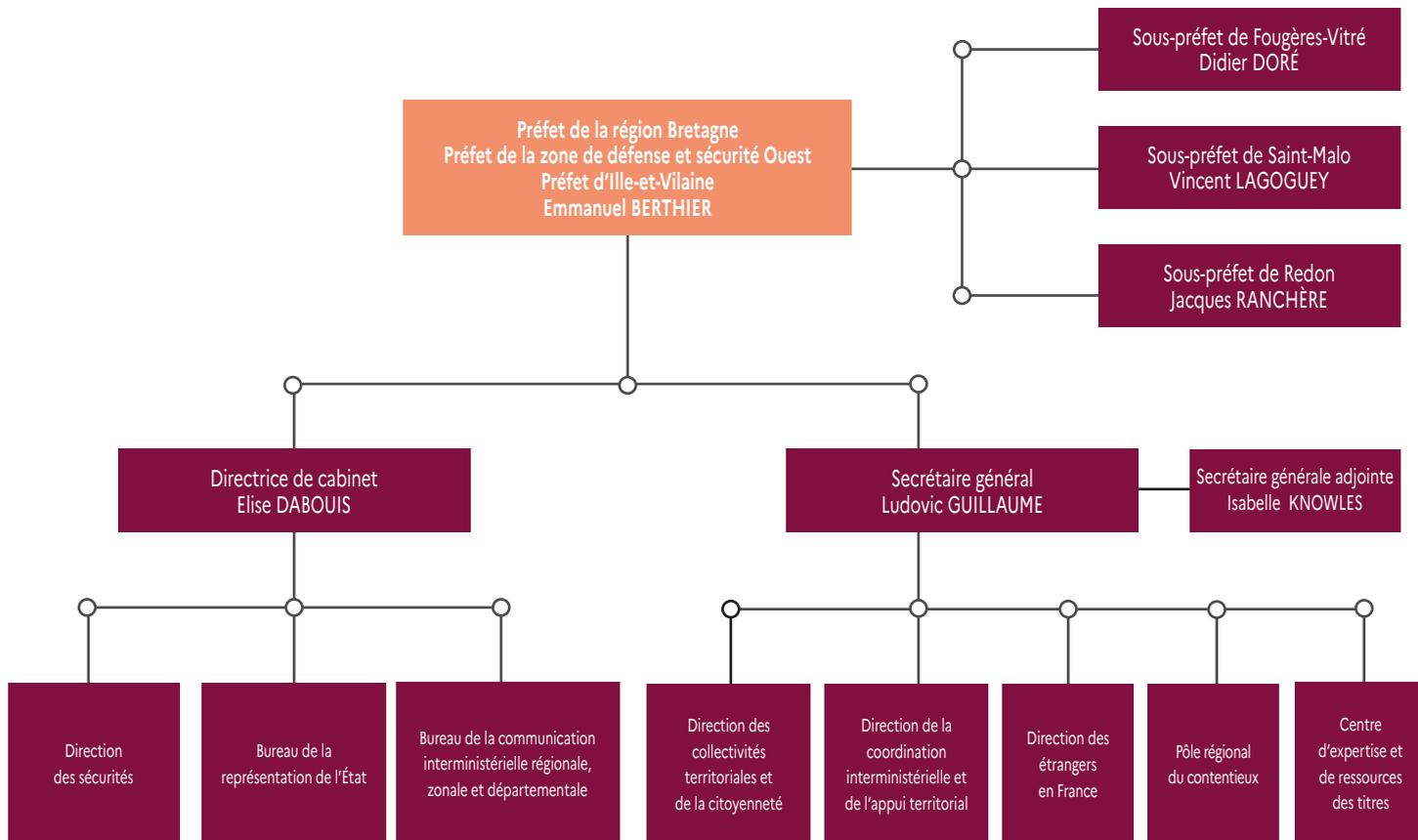
A l'horizon 2023, la DRFiP sera ainsi présente dans 36 communes, soit 15 de plus qu'en 2019.

Par ailleurs, les usagers peuvent depuis août 2020 procéder au paiement en espèces ou par carte bancaire de leurs impôts, amendes et factures des collectivités locales auprès d'un réseau dense de buralistes agréés (188 points de paiement de proximité en Ille-et-Vilaine fin 2020).

Le nouveau schéma d'implantation territoriale des services de la DRFiP a été élaboré en étroite concertation avec la Préfecture et les élus. La mise en œuvre du nouveau réseau de proximité repose sur un calendrier partagé de déploiement sur la période 2020-2023.

Le déploiement de cette nouvelle organisation a débuté en septembre 2020, avec la mise en place du Service de gestion comptable de Montfort-sur-Meu et l'installation du conseiller aux décideurs locaux auprès des collectivités de ce secteur.

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE AU 1^{ER} JANVIER 2021



Directions départementales



Unités départementales ou territoriales des directions régionales



Sécurité et ordre public



GLOSSAIRE

ANEF	Administration numérique des étrangers en France
CCAS	Centre communal d'action sociale
CHR	Centre hospitalier régional
CHS	Centre d'hébergement spécialisé
CIP	Cellule d'information du public
CIR	Contrat d'intégration républicaine
CLIR	Cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire
COD	Centre opérationnel départemental
CODEFI	Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRTE	Contrat de relance et de transition écologique
CTAI	Cellule territoriale d'appui à l'isolement
CTAIR	Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés
DAASEN	Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
DSDEN	Direction départementale des services de l'éducation nationale
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
EIREL	Envoi information des résultats électoraux
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPI	Équipement de protection individuelle
ERP	Établissement recevant du public
ETP	Équivalent temps plein
FCTVA	Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
IML	Intermédiation locative
ISCG	Intervenant social dans les commissariats et en gendarmeries
MILDECA	Mission interministerielle de lutte contre les drogues et des conduites addictives
MSAP	Maison de services au public
NPNRU	Nouveau programme national de renouveau urbain
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PAT	Plan d'action territorial
PIGUS	Plan d'intervention pour les urgences de santé
PGE	Prêt garanti par l'État
PVD	Petites villes de demain
RSI	Règlement sanitaire international
TAP	Tester-alerter-protéger
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
Service PILE	Service des politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions (depuis le 1 ^{er} avril 2021, direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS))
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SIE	Service des impôts des entreprises
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

